

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions du 20 janvier 2010 sur la pétition: «Menace de démolition d'une partie du quartier des Grottes».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-237 au Conseil administratif le 13 septembre 2017.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme l'a relevé M<sup>me</sup> Albane Schlechten, rapporteuse de la commission, «la pétition est par ailleurs dépassée puisque, dans l'intervalle, sept ans se sont écoulés et l'accord entériné en décembre 2015 entre la Ville et l'Etat prévoit une gare agrandie en sous-sol».

Il est cependant intéressant de saisir l'occasion de cette réponse pour faire un point de situation sur le dossier de la gare de Cornavin.

**Rappel sur les raisons de l'extension de la capacité de la gare de Cornavin**

Pour accompagner le développement de l'arc lémanique et répondre à l'évolution des besoins de mobilité en transports publics notamment sur l'axe Genève-Lausanne, il est nécessaire de doubler la capacité des trains, d'augmenter leur cadence et d'agrandir les gares. Ce programme intitulé «Léman 2030» est le plus grand projet ferroviaire suisse des quinze prochaines années, avec un impact sur l'ensemble du réseau national.

A Genève, la gare de Cornavin doit être agrandie pour absorber la forte hausse du nombre de passagers (de 50 000 à 100 000 par jour) et éviter la saturation provoquée par la mise en service de Réseau express régional du Grand Genève. Ce sont deux voies ferrées supplémentaires qui devront être construites à l'horizon 2025-2027, ainsi que les espaces d'accueil des voyageurs. En parallèle au projet ferroviaire, il s'agira de réaménager les abords de la gare de Cornavin, dans la double perspective de créer une interface, permettant aux voyageurs d'effectuer des transbordements entre le train et d'autres moyens de transports urbains (tramway, bus, taxis, vélos, marche, livraison des marchandises et autres) et d'opérer une restructuration urbaine du secteur de manière à augmenter l'accessibilité des espaces publics, rendue nécessaire par ce doublement du nombre de voyageurs.

### **Le volet ferroviaire, état d'avancement**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, à l'issue d'une expertise menée conjointement, les Chemins de fer fédéraux (CFF), le Canton, la Ville et l'Office fédéral des transports (OFT) ont décidé unanimement de retenir l'option d'extension souterraine de la gare, au principal motif qu'elle permet de développer, dès sa mise en service, des fonctionnalités plus performantes que la variante en surface. Des études permettant de définir la nature du projet ferroviaire ont été immédiatement engagées, sous le pilotage conjoint des CFF, de l'Office fédéral des transports, du Canton et de la Ville de Genève. Ainsi, dès la fin de l'année 2015, les bases du projet ferroviaire étaient posées. Les CFF ont désormais lancé les mandats d'étude et de réalisation.

### **Le volet urbain, état d'avancement**

Afin de conduire ces réflexions qui constituent le «volet urbain» – pour le distinguer du «volet ferroviaire» – du projet d'extension de la gare, un mandat d'étude parallèle (MEP) pour lequel votre conseil avait octroyé un crédit d'étude (proposition PR-1126) a été lancé en mai 2016 et le lauréat est sur le point d'être désigné. Ce projet a pour objectif de poser les principes fondamentaux du réaménagement de la place de Cornavin, de la rue de Montbrillant, de l'îlot des Grottes et des espaces de liaison situés en particulier sous la gare de Cornavin, tout en préservant le tissu des Grottes conformément au texte de la pétition.

Ainsi, les deux volets «ferroviaire» et «urbain» du projet pourront désormais se développer, simultanément et en coordination à partir de cette année.

Afin de préciser et de coordonner les conditions de mise en œuvre du projet des espaces publics résultant du MEP et du projet de gare souterraine, un plan directeur de quartier (PDQ) sera développé en étroite association avec le Canton et les CFF afin de servir de guide pour le réaménagement du pôle gare jusqu'à l'horizon 2030.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*